Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2025

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente; M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, V.BERTE, F.KETTELLE, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET: **Ancienne Justice de Paix - Logements Tremplin et PMR**
Renouvellement du comité de sélection

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures et notamment ses articles L1122-30 et L1222-1;

Considérant que la transformation de l'ancien bâtiment de la Justice de Paix a prévu 5 logements dont 4 logements « Tremplin » sis rue de Liège n°9, boites 1, 3, 4, 5 et un logement « PMR » sis à la même adresse, boite 2 ;

Vu la décision du Conseil communal du 25/05/2023 approuvant les règlements relatifs à l'attribution des logements Tremplin et du logement PMR aménagés dans l'ancien bâtiment de la Justice de Paix ;

Vu la décision du Conseil communal du 27/02/2024 modifiant le règlement relatif aux logements « Tremplin » ;

Considérant que ces logements sont attribués par un « comité d'attribution » définit dans le règlement précité ;

Considérant qu'il est prévu audit règlement que le comité d'attribution est intégralement renouvelé dans l'année qui suit les élections communales. La perte du mandat de conseiller communal ou de l'action sociale, la démission de la CCATM ou de la CCCA, emporte la démission de plein droit de la qualité de membre du comité d'attribution ;

Vu les élections communales du 13/10/2024 et la nécessité de renouveler ce comité ;

Vu la décision du Conseil communal du 30/12/2024 décidant :
Article 1 : De renouveler le comité d'attribution en désignant les membres suivants au sein du Conseil communal pour composer ce comité :

- La Bourgmestre (de plein droit) - Josette DEVILLE
- 1 Echevin - Francis MARVILLE
- 1 Conseiller (de la majorité) - Marc DEMASY
- 1 Conseiller de la minorité - Néant
- La Présidente du CPAS - Martine HUET

Considérant qu'il incombe au Collège communal de compléter ledit comité en désignant 1 conseiller de l'Action sociale, 1 membre de la CCATM et 1 membre du CCCA ;

Considérant l'appel diffusé au sein de ces entités et les candidats proposés suivants :
- Pour l'Action sociale : Josiane DEFOY
- Pour la CCATM : Jean-Marie BOMBOIR
- Pour le CCA : Francis LEONARD

Sur proposition du Collège communal, après en avoir délibéré,
Par oui, non, abstention,
DECIDE

Article 1 : De compléter ledit comité d'attribution en désignant les membres suivants :
- Pour l'Action sociale : Josiane DEFOY
- Pour la CCATM : Jean-Marie BOMBOIR
- Pour le CCA : Francis LEONARD

Article 2 : D'arrêter le comité d'attribution comme suit :
- La Bourgmestre (de plein droit) - Josette DEVILLE
- 1 Echevin - Francis MARVILLE
- 1 Conseiller (de la majorité) - Marc DEMASY
- 1 Conseiller de la minorité - Néant
- La Présidente du CPAS - Martine HUET
- 1 Conseiller de l'Action sociale - Josiane DEFOY
- 1 membre de la CCATM - Jean-Marie BOMBOIR
- 1 membre du CCCA - Francis LEONARD

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Projet de délibération